



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 273-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.364

Déposée le : 18.11.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 295/2021 du 10 mars 2021
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Avenir à long terme de l'autoroute A16 entre La Heutte et Les Champs-de-Boujean

Le 9 septembre 2020, le Grand Conseil a accepté par 133 voix contre trois et quatre abstentions la motion (040-2020) de Sandra Schneider (UDC) demandant le maintien du rond-point du Taubenloch après la fin des travaux d'assainissement de l'autoroute A16 dans ce secteur.

Il est parfaitement vrai que la conservation de ce rond-point présente quelques avantages dont, notamment, la possibilité pour les automobilistes qui empruntent l'autoroute A16 de rejoindre Evilard et Macolin en venant de Tavannes ou des Champs-de-Boujean, de rebrousser chemin ou, encore, de délester dans une moindre mais bienvenue mesure la circulation à Frinvilier et à Bienne. Tout cela est positif.

De plus, il est parfaitement souhaitable que doivent être pérennisés certains acquis du maintien de ce rond-point, au premier rang desquels on citera la possibilité pour les automobilistes d'Evilard et de Macolin de se rendre sur l'autoroute A16 sans devoir traverser la ville de Bienne.

Toutefois, il serait inopportun que la décision de maintenir ce rond-point fige pour des décennies le statut actuel de l'autoroute A16 après l'aménagement de la jonction pratique mais non orthodoxe de cette autoroute au Taubenloch.

Nous devons toutes et tous être conscients que même réaménagée, assainie et enrichie d'un rond-point dans les Gorges du Taubenloch, l'autoroute A16 continuera à représenter une véritable incongruité au sein du réseau des routes nationales de notre pays. Même restructurée, la voie montante de la Transjurane entre les Champs-de-Boujean et La Heutte ne ressemblera pas du tout à une autoroute. Sa géométrie tourmentée et la visibilité réduite qu'elle offre en certains endroits ne répondront, demain pas plus qu'aujourd'hui, aux standards d'une véritable autoroute.

Selon la nomenclature de l'OFROU (Office fédéral des routes), l'autoroute A16 fait aujourd'hui partie des « routes à trafic mixte », comme d'ailleurs, pour ce qui concerne notre canton, l'autoroute A5 entre La Neuveville et Bienne-Sud et l'autoroute A 8 entre Faulensee et Interlaken-Ouest puis entre Unterbach et

le col du Brünig à la frontière avec le canton l'Obwald. A moyen terme, cette situation est profondément insatisfaisante.

Les travaux d'assainissement et de séparation du trafic dans les Gorges du Taubenloch ne sauraient être considérés comme une solution définitive aux problèmes de circulation qui se manifestent dans la partie terminale méridionale de l'autoroute A16. A moyen terme, notre canton et le Jura bernois en particulier méritent très clairement de disposer d'une véritable autoroute entre les Champs-de-Boujean et La Heutte. Techniquement, il devrait absolument être possible de creuser et d'aménager un deuxième tunnel parallèle à l'existant (voie descendante La Heutte – Champs-de-Boujean) et de transformer la voie montante en une route cantonale. La partie orientale de l'Oberland mérite tout autant que le Jura bernois, Bienne et le Seeland l'aménagement de l'A 8 entre Faulensee et Interlaken puis entre Unterbach et Lungern en une véritable autoroute. Il en va de même pour les habitants de la rive nord du lac de Bienne.

Vu ce qui précède, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes qui, pour l'instant, ne concernent que l'autoroute A16 :

1. Est-il dans ses intentions de considérer les travaux achevés d'assainissement et de réaménagement entre les Champs-de-Boujean et La Heutte comme une solution réglant pour un quart de siècle les problèmes de circulation dans la région concernée ?
2. Est-il disposé à intervenir auprès de la Confédération pour lui manifester sa volonté politique que débutent sous peu les études visant à transformer l'A16 entre les Champs-de-Boujean et La Heutte en une véritable autoroute sans aucun trafic mixte en creusant et aménageant, parallèlement au tunnel abritant la voie descendante actuelle, un second tube autoroutier entre La Heutte et les Champs-de-Boujean, cela en maintenant une liaison avec Evilard et Macolin dans les deux sens (jonction Bienne-Nord) ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif sait que l'autoroute A16 entre Bienne-Nord et La Heutte ne correspond, à maints égards, pas aux standards d'une route nationale. L'Office cantonal des ponts et chaussées avait pour cette raison déjà planifié un projet de décongestionnement du trafic prévoyant un nouveau tunnel pour le trafic montant. Cependant, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière (RPT) en 2008, les routes nationales relèvent maintenant de la compétence de la Confédération. L'Office fédéral des routes (OFROU), responsable des projets d'aménagement sur les routes nationales, a alors décidé de ne pas poursuivre le projet cantonal de décongestionnement parce que trop onéreux. Au lieu de cela, il proposait d'assainir seulement les ouvrages existants sur l'A16 entre Bienne-Nord et La Heutte. Les assainissements sont en cours et seront achevés dans quelques années. Dans le même temps, il a été décidé d'installer une voie séparée pour les vélos et les véhicules agricoles qui circulent aujourd'hui sur la route nationale. Le projet est bien avancé et sera réalisé dans les prochaines années.

Le réaménagement de la jonction Bienne-Nord en jonction complète dans le cadre de l'achèvement du réseau est en cours de planification. Maintenant que les décisions concernant le contournement Ouest de Bienne ont été prises, le Conseil-exécutif continuera de s'engager auprès de la Confédération pour que le projet puisse être mis en œuvre sous forme de rond-point (voir la réponse du Conseil-exécutif à la motion 040-2020).

1. Depuis 2008, l'autoroute A16 relève de la compétence de la Confédération. De l'avis du Conseil-exécutif, l'assainissement du tronçon et la séparation du trafic des vélos et des véhicules agricoles vont nettement atténuer les problèmes de sécurité routière. Dans l'optique actuelle, aucune autre mesure n'est indiquée.

2. Le Conseil-exécutif n'a aucune raison de supposer que l'OFROU, compétent en l'occurrence, fasse une évaluation autre qu'en 2008 du rapport coût-utilité du projet de tunnel. En particulier parce que les travaux d'assainissement des ouvrages existants ont bien avancé depuis et que la séparation du trafic des vélos et engins agricoles est déjà entamée. Pour cette raison, le Conseil-exécutif considère qu'il n'est pas utile d'intervenir auprès de la Confédération pour exiger des études portant sur un décongestionnement complémentaire du trafic sur ce tronçon.

Destinataire

– Grand Conseil